



Le 24 juin 2011, sur la requête de La CGT Ricoh et de la Section Syndical CFE CGC Ricoh le Tribunal d'Instance de Villejuif accueillait une audience consistant à trancher sur la régularité ou non des élections des CHSCT Ricoh.

D'un cote l'Avocat de La direction et celui...de la CFDT Ricoh ( inédits !!!)

De l'autre l'avocate de La CGT Ricoh et le juriste de la CFE CGC

Le litige porte sur les irrégularités des élections du 10 mai dernier donnant une majorité écrasante à la CFDT Ricoh.

L'employeur qui n'a pas a s'immiscer dans des élections ou les salariés n'interviennent pas directement a du répondre aux questions de la Présidente du Tribunal.

**Le tribunal de Villejuif a donc rendu son verdict le Vendredi 16 septembre :**

Verdict lourd de conséquence car d'après les faits énoncés et les différentes irrégularités remontées, la décision a été d'annuler les résultats des élections des CHSCT élus le 10 mai 2011.

Les décisions qui sont prises depuis maintenant 4 mois sur l'ensemble des Régions Ricoh sont donc inacceptables, la CGT Ricoh ne peut qu'être fière d'avoir porté l'irrégularité des élections du 10 mai 2011 devant la justice et demande à la direction de **refaire une consultation pour de nouveaux CHSCT.**



## **Pourquoi la CGT Ricoh a-t-elle saisi les tribunaux ?**

Parce qu'à nos yeux si UN seul syndicat a la main mise sur la quasi totalité des CHSCT, instances très importantes, les dés seront tronqués pendant 2 ans (la durée du mandat d'un membre du élu) car la représentativité syndicale se trouvera limitée et tous les syndicats Ricoh seront exclus des décisions à prendre

### **Avis donné par les élus sur la fusion Infotec,**

Nos nouveaux collègues se sont vus offrir comme cadeau d'accueil la volonté de la direction d'effacer purement et simplement leurs acquis.

Exemple :

La majorité des techniciens Infotec payaient entre 10 et 70 € l'utilisation privative de leur véhicule, maintenant ils devront payer 190 €.

La CGT Ricoh a évidemment réagit et conteste cette décision injuste.

### **L'organisation du Laps 2**

Après quelques mois, les collègues du Service Technique voient tous les limites et les aberrations de LAPS 2, kilomètres accrues, plusieurs techniciens envoyés chez le même client au même moment...

### **Modification de la Charte véhicule**

Exemple :

Un salarié Ricoh pourra se faire sanctionner disciplinairement après avoir commis une infraction routière, sanction également si un sinistre intervient hors du temps de travail et s'il a un véhicule personnel qu'il n'a pas utilisé en priorité.

La direction avec la complicité des élus CHSCT, où la CFDT est majoritaire à 80% s'immiscent ainsi dans la vie privée de ses salariés.

Cette charte au grand regret de La CGT Ricoh a été adoptée au mois d'août.

Les échéances à venir sont aussi cruciales que celles des 3 dernières années que nous avons connues avec les 2 plans sociaux et les fusions NRG / Ricoh et Ricoh / Infotec

A venir

Fusion Infoprint

Rex Rotary en probabilité



Fusion Rysis

Les 10000 emplois dans le monde supprimés hors japon etc etc

**La CGT Ricoh est évidemment pour une action commune de l'ensemble des Organisations Syndicales à travailler main dans la main.**

**Encore faut-il que les engagements pris envers les salariés ne change radicalement quand la direction, revient à la charge, dans des négociations de couloirs...**

**Exemple :**

**On ne peut scander « Du boulot chez Ricoh » lors de la grève du 25 mars 2010 et signer le Plan social le surlendemain...**



*CEUX QUI LUTTENT*

*DERANGENT*

*LA DIRECTION*